

**VITICULTURE** / Cette maladie transmise par la cicadelle scaphoideux titanus est dite de quarantaine et soumise à une lutte obligatoire.

## Surveiller la flavescence dorée au vignoble et signaler les ceps contaminés

**E**n plus des traitements obligatoires, il est important de surveiller ses vignes. L'objectif de la surveillance de la flavescence dorée est d'identifier les premiers pieds atteints par la maladie et de les arracher afin d'éliminer toute source d'infection pour la cicadelle et empêcher ainsi la propagation de la maladie dans le vignoble.

Les symptômes caractéristiques peuvent s'exprimer sur un, plusieurs ou tous les rameaux du pied. Il s'agit de colorations du limbe, en jaune sur les cépages blancs ou en rouge pour les cépages noirs, qui partent des nervures et s'étendent sur la feuille (cf. photos). Généralement, seuls quelques secteurs bien délimités par des nervures sont colorés. Il existe principalement deux types de symptômes foliaires : des colorations partielles du limbe qui, toujours en partant des nervures, peuvent se nécroser et des colorations uniformes, qui sont parfois associées à des nervures vertes qui s'accompagnent le plus souvent par un enroulement marqué de la feuille.



Les rameaux peuvent également présenter des symptômes avec un blocage partiel ou complet de l'aoûtement. Vigifl@v est une application accessible à tous et qui permet de géolocaliser les pieds présentant des symptômes. Des prélèvements réalisés par la Chambre d'agriculture ou la Fredon Occitanie permettront de confirmer ou infirmer la présence de la flavescence dorée. Pour cela il faudra que le matériel végétal soit encore

disponible (avant défoliation), les signalements doivent donc avoir lieu le plus rapidement possible. Si les résultats des analyses s'avèrent positifs, il faudra procéder à l'arrachage du/des cep(s) concerné(s). Pour rappel, la flavescence dorée est une maladie haute-



ment épidémique et un pied atteint est susceptible d'entraîner la contamination de 7 à 10 pieds l'année suivante. La réglementation impose l'arrachage complet des parcelles dont la proportion de ceps atteints dépasse un certain seuil (20 % en Occitanie).

### Contact

Pour accéder à Vigifl@v, téléchargez l'application sur votre smartphone. Un tutoriel est accessible sur le site internet de la Fredon Occitanie : <https://fredon.fr/occitanie/actualites/vigifl@v-en-occitanie>.



### Journée de démonstration

**Lundi 23 octobre à Larroque-sur-l'Osse**, « A Chiroulet », à partir de 9 h 30, (coordonnées GPS de la parcelle qui se trouve à l'entrée du domaine : 43.993167, 0.284583).

Les conseillers en viticulture de la Chambre d'agriculture du Gers vous donnent rendez-vous pour la première séquence «Buttage automnal des vignes». Cette demi-journée permettra de tester différents matériels de buttage et leurs réglages.

La seconde séquence «Débuttage et désherbage mécanique» sera organisée au printemps prochain sur la même parcelle afin d'évaluer les performances des modalités de cet automne (outils, hauteur de butte...) et de tester différentes méthodes de débuttage. Cette seconde journée sera également l'occasion de comparer différents types de désherbage mécanique avec notamment l'intervention de robots.

### Contact

Renseignements auprès de la Chambre d'agriculture, pôle Innovation et Systèmes de Production ou de votre Agence (cf page 19)

